



LE PLAN DE MAITRISE SANITAIRE (PMS) en restauration collective - Clés en mains - Module n°2 (sur 3) : Analyse des risques - HACCP

DURÉE
1/2 journée

TARIF
Sur devis

Si la participation à la formation nécessite un accompagnement spécifique (situation de handicap), nous vous invitons à nous contacter afin de permettre au LDA53 d'organiser et de proposer des conditions d'accueil adaptées.

OBJECTIFS

- Répondre aux exigences réglementaires du paquet hygiène
- Ecrire votre référentiel partie II « analyse des risques » : lister les points déterminants et assurer leur maîtrise dans les fabrications culinaires

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Responsable et second de cuisine
- Prérequis : avoir suivi l'atelier Hygiène n°1 PMS clés en mains - partie 1 sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène

OUTILS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation théorique sous forme d'un diaporama en Powerpoint
- Fourniture de diagrammes de fabrication par grandes familles de produits finis ; tableau des dangers et plan de maîtrise des points déterminants
- Etudes de cas
- Support de formation couleur remis en fin de stage à chaque participant

ÉVALUATION ET SUIVI

- Evaluation des acquis en fin de formation sous forme de QCM
- Evaluation de la satisfaction (questionnaire à chaud, à froid)
- Fourniture d'une attestation de formation par stagiaire

PROGRAMME

- Bref rappel de la partie I du PMS : Les Bonnes Pratiques d'Hygiène
- Partie II du PMS : documents relatifs aux procédures fondées sur l'HACCP
 - Le champ d'application
 - Les catégories de familles de produits fabriqués
 - Les diagrammes de fabrication
 - Les documents relatifs à l'analyse des dangers biologiques, chimiques, physiques et allergènes, ainsi que les mesures préventives associées
 - Les documents relatifs aux points déterminants pour leur maîtrise (PrPo ; CCP)
 - Liste argumentée des PrPo et CCP
 - Les seuils ou les limites critiques
 - Les procédures de surveillance
 - Les enregistrements de surveillance
 - La description des actions correctives

« Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52 53 00609 53 auprès du préfet de région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. »